



PPCR, l'arnaque !

N'attendons plus pour agir ensemble pour nos salaires

Les mesures et annonces gouvernementales se succèdent concernant nos salaires. Elles ne font que confirmer les motivations qui avaient conduit **la CGT**, au contraire d'autres organisations syndicales, à refuser de signer le PPCR.

■ Report des mesures 2018

Dès le début, la CGT dénonçait le non-financement des maigres mesures positives contenues dans le PPCR. En effet, les légères augmentations indiciaires étalées jusqu'en 2020 n'étaient, par exemple, pas financées.

En terme de revalorisation salariale de nos métiers, ce n'étaient que des promesses gouvernementales qui n'engageaient que celles et ceux qui voulaient y croire. Elections et rentrée passées, le gouvernement s'était empressé d'annoncer le report de toutes les mesures d'augmentation d'indice prévues pour 2018. Il faudra attendre l'année 2019 pour en voir un début de concrétisation.

■ Pour les contractuels : triple peine !

Déjà mal payé-es pour le même travail, l'ensemble des non-titulaires ont été exclu-es de toute mesure salariale lors des maigres évolutions PPCR de l'année passée. Les quelques collègues contractuels qui ont obtenu leur concours sont souvent confronté-es à des reclassements plus défavorables du fait des nouvelles grilles.

■ N'acceptons pas le recul de nos salaires

Avec le retour du gel du point d'indice dès 2018, confirmé pour 2019, après un bien léger dégel en 2017, avec la nouvelle augmentation prévue de la retenue pour pension civile, sans compter le rétablissement du jour de carence, c'est une véritable attaque contre nos salaires que mène le gouvernement.

Ainsi, la majorité des personnels ont vu leur salaire net baissé en janvier 2018.

La hausse de 1,7 point de la CSG est également scandaleuse.

D'une part, elle sape les fondements de notre sécurité sociale en transférant une part des cotisations salariales vers l'impôt.

D'autre part, si cette hausse sera intégralement compensée en janvier, ce sera sous forme indemnitaire (non prise en compte pour le calcul des pensions de retraite).

De plus, cette indemnité compensatoire ne sera pas revalorisée lors des hausses salariales (avancement ou revalorisation indiciaire). C'est donc une perte sèche sur la carrière des agents publics.

La CGT Educ'action revendique pour tous les personnels :

- ✚ Un doublement minimum du traitement entre le début et la fin de carrière ;
- ✚ Un déroulement de carrière de 35 ans maximum avec un seul grade ou classe par corps réparti sur 20 échelons maximum ;
- ✚ Une accélération en début de carrière sur les deux premières années ;
- ✚ Une intégration de l'ensemble des primes et indemnités dans le traitement indiciaire ;
- ✚ Une augmentation immédiate pour tous les personnels de 400 € ;
- ✚ L'indexation de la valeur du point d'indice au minimum sur l'indice des prix à la consommation.

Après la journée de grève réussie du 12 novembre,
construisons la mobilisation toutes et tous ensemble pour nos salaires.

■ Hors classe pour tou·tes : une promesse qui n'engage que celles et ceux qui l'écoutent

Le ministère s'est engagé à ce que l'ensemble des personnels enseignants et d'éducation puisse atteindre la hors-classe pour une carrière complète. Pourtant, il n'apporte aucune garantie réglementaire le permettant.

Les rendez-vous carrière ont toujours l'objectif d'accélérer les carrières de certain·es au détriment d'autres sur des critères obscurs. Avec les premières commissions paritaires d'accès à la Hors Classe, pour de très nombreux·ses collègues promouvables ces deux dernières années, l'instauration du dispositif et du système d'appréciation les ont desservi·es face

aux nouvelles-eaux promouvables. Pour la majeure partie d'entre eux·elles, ils·elles se sont retrouvés loin dans le classement des promouvables, et ont perdu de très nombreuses années pour accéder à la HC.

Si le ministère tient à ce que chaque collègue puisse atteindre les indices correspondant à ce grade, il suffirait, comme le revendique la CGT Educ'action, de supprimer la hors-classe et d'y substituer 3 échelons supplémentaires pour la classe normale, accessibles par tou·tes au même rythme.

■ Classe exceptionnelle : l'arbitraire au centre

Une des raisons qui avaient amené la CGT à refuser de signer le PPCR, résidait dans les modalités d'accès à la nouvelle classe exceptionnelle qui était conçue comme un grade d'accès fonctionnel excluant, dès le départ, la majorité des personnels.

En effet, ce grade ne concerne que 10% des personnels des corps concernés. 80% des heureux élu·es auront dû exercer des missions particulières au cours de leur carrière (direction d'école, 8 années en éducation prioritaire...)

D'autres organisations, favorables au PPCR, ont préféré, pourtant, y voir une possibilité de revalorisation.

Les critères retenus par le ministère placent bien l'arbitraire au centre, puisque c'est l'avis du recteur ou de la rectrice qui prime dans tous les cas pour l'accès à cette classe exceptionnelle.

Résultat : loin d'être une revalorisation du métier, cette classe exceptionnelle introduit encore plus d'arbitraire et de pratiques individualistes et clientélistes dans nos métiers.

La CGT Educ'action exige l'abandon de ce grade injuste qui remet en cause la Fonction publique de carrière au profit d'une Fonction publique d'emploi.

■ Report de la « pseudo catégorie A » des travailleur/euses sociaux·ales : le mépris du gouvernement

Après la promesse d'une catégorie A au rabais, les travailleurs·euses sociaux·ales subissent un affront de plus avec l'annonce du report d'un an de son application avec celui du PPCR.

Si certaines organisations syndicales, se sont félicitées d'avoir obtenu le passage en « catégorie A » au 1er juillet 2018 - en réalité un ersatz de A, inférieur à celui des infirmier·ères – la situation est revenue au point de départ avec le report.

La CGT a rejeté le PPCR en raison notamment de son insuffisance à valoriser véritablement les carrières. Pour arriver à ses fins, le gouvernement n'avait pourtant pas hésité à utiliser le chantage d'un passage en catégorie A des assistant·es sociaux·ales...

Les signataires du PPCR avaient alors accepté de remettre en cause les spécificités de ces métiers contre une promesse de passage en catégorie A au rabais. Elles s'insurgent désormais d'avoir été trompées !

Pour la CGT Educ'action il est inacceptable que le gouvernement cherche une fois de plus à faire des économies sur le dos des agent·es.

Elle revendique l'accès à la catégorie A type (attaché·es) avec le reclassement des AS sur le 1^{er} grade de catégorie A-type et des CTSS sur le 2^{ème} grade du A-type.



TOUT SUR LE PPCR

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.cgteduc.fr